

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG) ;

Vu les statuts de l'unité de formation droit et science politique ;

Considérant que Les vice-doyens sont élus par le conseil sur proposition du doyen ;

Considérant la candidature jugée recevable de Mme Carolina Cerda-Guzman ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 14 septembre 2026 ;

Décide

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection de la vice-doyenne en charge de l'internationalisation

A la suite de la proposition faite en séance du doyen, Monsieur Pascal Combeau, tendant à l'élection de Madame Carolina Cerda-Guzman en qualité de vice-doyenne en charge de l'internationalisation, les membres du conseil de l'unité de formation droit et science politique se sont prononcés comme suit :

1^{er} tour du scrutin :

- ♦ Membres en exercice : 38
- ♦ Nombre de votants : 22
- ♦ Nombre de bulletins blancs : 0
- ♦ Nombre de suffrages exprimés¹ : 22
- ♦ **Nombre de voix pour Mme Carolina CERDA-GUZMAN : 22**

Article 2. Durée du mandat de la vice-doyenne en charge de l'internationalisation

Madame Carolina CERDA-GUZMAN est élue vice-doyenne en charge de l'internationalisation de l'unité de formation droit et science politique à compter du 17 septembre 2026.

Son mandat ne peut excéder celui du directeur qui a proposé sa candidature.

Article 3. Exécution

La direction générale des services de l'université de Bordeaux est chargée de l'exécution de la présente décision.

¹ Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blanc ou nuls

Article 4. Publication

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 17 septembre 2026

Dean LEWIS

Le président de l'université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques

